

Un homme qui travaillé dans la marine française...

Par nawelnawel, le 05/02/2008 à 18:59

un homme de l'age de la retraite aujourd'hui et qui vit en algérie a perdu son père il y a des années d'une maladie a cause de son travail, il travaillé a l'époque dans la marine française. Hors a sa mort la famille n'a rien eu ni indemnitées, ni papiers français comme sa se faisait a l'époque nous avant parlé au consulat en algérie de ce problème ils nous on conseillé de faire un avocat.

Est ce que sa vaut vraiment le coup de faire un avocat et de se déplacer de l'algérie? avons nous droit a quelque chose?